



Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review

54 | 2020

Enseignement supérieur dans les Afriques : le temps des réformes

La réforme du système « Licence Master Doctorat » de l'enseignement supérieur au Burundi : enjeux et nouvelles exigences

Nicolas Hajayandi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/eastafrica/1186>

DOI : [10.4000/eastafrica.1186](https://doi.org/10.4000/eastafrica.1186)

ISSN : 2790-1076

Éditeur

IFRA - Institut Français de Recherche en Afrique

Référence électronique

Nicolas Hajayandi, « La réforme du système « Licence Master Doctorat » de l'enseignement supérieur au Burundi : enjeux et nouvelles exigences », *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review* [En ligne], 54 | 2020, mis en ligne le 23 juin 2020, consulté le 29 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/eastafrica/1186> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eastafrica.1186>

Ce document a été généré automatiquement le 29 décembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-SA 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

La réforme du système « Licence Master Doctorat » de l'enseignement supérieur au Burundi : enjeux et nouvelles exigences

Nicolas Hajayandi

Introduction

- 1 Dans la plupart des pays africains, les systèmes éducatifs semblent s'aligner sur des modèles occidentaux pour des raisons à la fois historiques, économiques et politiques. Les enseignements scolaire et universitaire étant souvent de création coloniale, leurs évolutions sont en effet marquées par des mutations généralement productrices de nouveaux modèles provenant d'ailleurs. Bien plus, les différentes formes d'intégration régionale, sous-régionale ou internationale – auxquelles adhèrent progressivement les pays – nécessitent de prendre au sérieux la circulation des modèles éducatifs entre le Nord et le Sud et entre les États du Sud eux-mêmes. Par ailleurs, le recours à l'aide internationale pour le financement des projets éducatifs dans presque la totalité des pays africains explique leur perméabilité et leur disposition à adhérer aux orientations et recommandations des bailleurs de fonds. Cet article se concentre sur la trajectoire du Burundi, pays de la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est, et de sa dernière réforme d'envergure de l'enseignement supérieur¹.
- 2 L'enseignement supérieur burundais est organisé au lendemain de l'indépendance du pays. C'est en 1964, deux ans plus tard, que le pouvoir monarchique a procédé à la création de l'Université Officielle de Bujumbura par l'Arrêté Royal n° 1/350 du 10 janvier 1964. Trois ans plus tard, le gouvernement de la Première République, instituée le 28 novembre 1966, crée l'École Normale Supérieure par le Décret-loi n° 1/76

du 27 juin 1967. C'est la réforme de 1973 qui consacre la fusion de ces deux institutions avec l'École Nationale d'Administration pour donner naissance à l'Université du Burundi.

- 3 Dans ce long processus de mise en place de son système d'enseignement, le Burundi a régulièrement bénéficié de la coopération avec les pays européens comme la Belgique, la France et l'Allemagne. Ces derniers ont financé plusieurs réformes, assuré la formation des enseignants et octroyé des aides. Certains de leurs ressortissants ont même occupé des postes de responsabilité dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur du Burundi. Trajectoire originale en Afrique de l'Est, l'Université du Burundi est restée l'unique institution d'enseignement supérieur public du pays avant la mise en place des établissements privés dans les années 2000, dans un contexte global de massification et de forte demande d'enseignement supérieur. Encore aujourd'hui, elle conserve un monopole sur le secteur avec les instituts de formation spécialisée tels que l'École Nationale d'Administration (ENA), l'École Normale Supérieure (ENS), l'Institut National de Santé Publique (INSP) ou l'Institut Supérieur des Cadres Militaires (ISCAM). Toutes ces institutions demeurent sous le contrôle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de l'Éducation nationale.
- 4 Cet article se propose d'étudier comment l'Université du Burundi s'approprie la dernière réforme universitaire à l'œuvre : la mise en place du système européen « Licence Master Doctorat » (LMD), dénommée « BMD » au Burundi². Cette réforme est portée par la coopération française et a été très fortement encouragée par les bailleurs de fonds et par la Communauté est-africaine. Cette réforme trouvait *a priori* un terrain favorable puisque l'enseignement supérieur dans le pays était traversé par plusieurs défis que le LMD devait résoudre en partie : intégrer le Burundi à la Communauté est-africaine et à un système d'équivalence commun, réorganiser le système d'enseignement en vue de remédier au problème du chômage, répondre à une situation de crise structurelle et institutionnelle dans l'enseignement supérieur et maintenir un système de coopération par l'adoption de modèles fournis par des coopérations étrangères, notamment française et belge.
- 5 Cette étude poursuit dès lors un double objectif. D'une part, elle cherche à comprendre les logiques à la fois internes et externes qui sous-tendent les nouvelles orientations en cours. D'autre part, elle s'interroge sur les moyens et les possibilités dont dispose le Burundi et son université publique pour répondre aux exigences de ce nouveau système. Nous partons de l'hypothèse que les logiques « du dehors » (Balandier 1973) l'emportent et s'intègrent progressivement dans les réalités et le contexte singulier du Burundi. Il s'agira aussi de comprendre toute la problématique de négociation et de réappropriation locale de cette réforme qui vient de l'extérieur : cette réforme émanant de l'expertise européenne, le Burundi est lié par un système de coopération bilatérale dont il semble « dépendant ».
- 6 Cette étude est basée sur l'analyse du discours des acteurs promouvant la réforme, d'entretiens semi-directifs auprès des professionnels et des praticiens, des étudiants, des enseignants-chercheurs ainsi que des personnels administratifs. L'article s'appuie également sur les observations et le vécu de l'auteur, lui-même enseignant-chercheur à l'Université du Burundi.

La mise en œuvre du système LMD au Burundi

- 7 La dernière réforme du système d'enseignement supérieur burundais³ s'inscrit dans le cadre général du processus européen de Bologne amorcé à la fin des années 1990. Les acteurs politiques et universitaires burundais ont décidé, en 2007, de suivre ce modèle et d'implémenter le LMD, appelé localement BMD (Bachelor-Master-Doctorat). Ce choix semble *a priori* dicté par les préconisations des bailleurs de fonds et des partenaires occidentaux, notamment la coopération française, dont le Burundi dépend pour la réalisation de ses grands projets, y compris éducatifs. La réforme est en effet en partie financée par le programme français PARES (Projet d'Appui au Renforcement de l'Enseignement Supérieur)⁴.

Le contexte de la réforme de l'enseignement supérieur

- 8 Au Burundi, les échos de cette réforme sont parvenus à des acteurs témoins de la crise institutionnelle qui frappait l'enseignement supérieur et à laquelle il fallait trouver des solutions. Dans ces conditions, la réforme du BMD fut envisagée comme une réponse à cette conjoncture (Midende 2008). Comme l'explique le deuxième vice-président de la République du Burundi, « nos établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à la nécessité, s'ils ne veulent pas s'isoler dangereusement dans le concert africain et mondial, de « reformater » leur offre de formation, et d'introduire le système issu du processus de Bologne »⁵. Dans ces conditions, il semblait réaliste d'accepter ce que l'on peut qualifier d'« occidentalisation de l'ordre académique » par analogie avec l'« occidentalisation de l'ordre politique »⁶. Toutefois, les conditions de mise en œuvre de cette réforme n'étant pas réunies, il en a résulté un processus d'hybridation, si bien que certains enseignants-chercheurs évoquent plutôt « un système de greffe qui n'a pas collé » ou « un système importé mal adapté »⁷. Durant les premières années de la mise en place du système d'enseignement supérieur au Burundi, les acteurs politiques et universitaires se préoccupaient essentiellement de l'augmentation des effectifs des étudiants afin de couvrir les besoins du pays en matière de personnel qualifié. Cet enjeu conjoncturel a été supplanté progressivement par une préoccupation structurelle à la suite de la massification de l'enseignement supérieur et du développement de l'enseignement supérieur privé (Midende (2008 : 64).
- 9 Si le système universitaire burundais a subi les conséquences de la trajectoire sociale et politique du pays, il a été également marqué par une forte crise institutionnelle. Cette dernière était essentiellement liée à la gestion des ressources humaines de son personnel enseignant, à leurs conditions de travail ainsi qu'à l'environnement dans lequel ce personnel évoluait. En effet, à l'Université du Burundi, le nombre des enseignants a progressivement diminué au moment où les effectifs des étudiants augmentaient. Si cette tendance concernait l'ensemble du personnel enseignant, elle était plus sensible dans la catégorie des enseignants qualifiés (niveau doctorat) et titulaires. Beaucoup sont partis enseigner dans les autres universités de la sous-région pour avoir de meilleures conditions de travail et de rémunération – dans un contexte où le secteur de l'enseignement supérieur et les formations de troisième cycle ne semblaient pas être une priorité des gouvernements. Les quelques enseignants disponibles étaient alors contraints de prendre en charge un volume d'enseignements considérable dans un environnement peu favorable : manque de bureaux de travail,

insuffisance des amphithéâtres, exigüité des salles de cours et mouvements de grèves répétés des étudiants et des personnels. Par ailleurs, l'essentiel du budget de fonctionnement de l'Université du Burundi était alloué aux salaires de ses personnels alors que l'acquisition de matériels didactiques devenait plus que nécessaire.

- 10 L'augmentation des effectifs des étudiants n'a ainsi pas été accompagnée de la construction de nouvelles infrastructures. Seulement, des solutions intermédiaires ont été mises en place : réquisition de locaux appartenant à des établissements d'enseignement secondaire, location de salles de cours, réfection de certaines salles afin d'augmenter leur capacité d'accueil, sonorisation des auditoriums et paiement des heures supplémentaires. De plus, de nombreux enseignants-chercheurs de l'Université du Burundi enseignaient dans les établissements privés, afin d'accroître leurs revenus mais également pour répondre au manque de personnels qualifiés dans ces nouvelles universités. Cette situation a entraîné d'importants retards dans l'exécution des programmes d'enseignement, à la fois dans le public et dans le privé. La frontière entre l'enseignement supérieur public et privé s'est ainsi progressivement atténuée par ces pratiques, d'autant que les établissements n'organisent pas les mêmes filières de formation et que certains étudiants y suivent parallèlement leurs cursus.
- 11 Cette situation plaçait donc l'Université du Burundi dans une situation de crise et d'extrême fragilité qui nécessitait, pour les acteurs politiques et académiques, des solutions d'urgence. Ainsi, la perspective d'une réforme d'envergure était favorablement accueillie par les responsables de l'enseignement supérieur qui espéraient mobiliser les partenaires de la coopération, les bailleurs de fonds ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire (enseignants-chercheurs, étudiants et personnels administratifs). Suite au Plan Sectoriel pour le Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF) couvrant la période 2009-2016, le gouvernement s'est engagé dans une dynamique de réformes sur le temps long où le système LMD a été construit comme un modèle de système pour l'enseignement supérieur burundais. Le premier objectif du PSDEF était de réformer l'accès et la régulation des flux « à travers la diversification des filières de formation, tout en veillant à mettre en place des critères d'accès et d'admission fondés sur le mérite, l'équité et les capacités d'accueil. L'objectif visé est de réguler les flux et de réduire les dépenses pour qu'à l'horizon 2015-2016, les effectifs à l'enseignement supérieur (public et privé) soient de l'ordre de 33 000 étudiants » (République du Burundi 2009a). Ce plan coïncidait avec une prise de conscience de la part des acteurs politiques et universitaires de la nécessité de réformer le système d'enseignement supérieur par l'introduction de nouvelles filières de formation et de la refonte des modalités d'accès (Mivuba 2005). L'annonce de ces mesures a été très discutée dans le milieu étudiant puisqu'elle coïncidait avec celles visant la suppression de la bourse d'étude et des logements universitaires, desquels les étudiants sont très dépendants pour la poursuite de leurs études.
- 12 Le deuxième objectif du PSDEF était d'améliorer l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. Cette ambition s'inscrivait dans le cadre de la reconstruction du pays après la guerre civile d'octobre 1993-août 2005 et de la lutte contre toutes les formes de discrimination puisque la Constitution burundaise de 2005 prévoit toujours que les femmes doivent occuper 30 % de places dans les institutions politiques et administratives. Aussi, dans ce contexte, le gouvernement était en charge de mettre en place « des campagnes de sensibilisation des filles du secondaire pour les amener à entreprendre des études supérieures en même temps qu'il sera développé des

politiques incitatives pour les encourager à s'orienter vers les filières et professions considérées jusqu'ici comme une chasse gardée des hommes » (République du Burundi 2009b : 11). Ces mesures incitatives étaient d'autant plus nécessaires que les stéréotypes de genre sont très présents dans le pays – dans le cercle familial, les filles sont encore parfois dissuadées d'accéder à l'école. Dans ces conditions, le nouveau système d'enseignement supérieur devait introduire de nouvelles approches afin de favoriser la scolarisation des femmes – par exemple, avec l'organisation de travaux dirigés et de recherche personnelle permettant aux femmes de mieux concilier leur travail académique et leurs « obligations » familiales ou encore par la nouvelle organisation des crédits universitaires offrant aux femmes la possibilité de reprendre plus facilement leurs études.

Les discours justificatifs de la réforme du système d'enseignement supérieur au Burundi

- 13 Le système européen du LMD est ainsi apparu, pour les acteurs témoins de la crise du système de l'enseignement supérieur burundais, comme une opportunité à saisir afin de trouver des solutions pour améliorer le fonctionnement du secteur. Tout d'abord, la volonté des autorités politiques et universitaires était de réformer un système qui datait de la période de l'indépendance et qui ne semblait plus être adapté aux réalités et aux enjeux du XXI^e siècle, notamment en termes d'insertion professionnelle sur le marché du travail. Comme l'explique le Ministre de l'enseignement supérieur, Julien Nimubona, « jusqu'ici, notre système d'enseignement datait des années 1960 et était héritée de la colonisation belge, avec des structures, des enseignements et des filières traditionnelles, qui produisent beaucoup de diplômés, dont la plupart, malheureusement sont au chômage » (Nimubona 2012). Avec la mise en place du LMD, l'enjeu consistait à refondre l'ensemble des maquettes et de revoir l'offre de formation en organisant notamment des filières plus professionnelles afin de répondre aux besoins du secteur privé et d'offrir ainsi une réelle alternative à l'insertion dans le secteur public ayant eu tendance à s'essouffler. La réorganisation du système d'enseignement supérieur au Burundi était en effet aussi envisagée pour remédier au problème de chômage, notamment en permettant aux lauréats de pouvoir travailler ailleurs qu'au Burundi grâce à cette harmonisation avec les standards régionaux et internationaux. Le Ministre Julien Nimubona expliquait par exemple : « nous profitons de l'occasion pour introduire de nouvelles filières et professionnaliser l'enseignement supérieur à travers des baccalauréats et des masters appropriés et surtout pour créer des instituts postsecondaires professionnels. Cela permettra de résoudre un peu le problème de chômage des jeunes » (*ibid.*). Dans la même logique, le rapport de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme sur les réformes du système éducatif burundais et le droit à l'éducation précisait que « l'introduction du BMD permet une harmonisation avec les instituts d'enseignement supérieur du pays, de la région et du monde. Ceci présente les avantages de pouvoir être compétitif avec les autres pays sur le marché du travail et la mobilité des enseignants et des étudiants dans le pays, dans la région et au niveau international » (CNIDH 2014 : 164).
- 14 Sur les plans stratégique et scientifique, l'adoption du système du LMD a été justifiée par « le contexte mondial de globalisation des échanges et de promotion du savoir » (Djouda Feudjio 2009 : 148) dans lequel s'inséraient de nombreux pays du continent,

notamment francophones, et qui semblait bénéfique aux universités. En effet, la « mondialisation académique » (*ibid.* : 147) et l'harmonisation des systèmes avaient comme objectif de permettre la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et des savoirs – notamment au sein de la Communauté est-africaine. Comme l'explique à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* le ministre de l'enseignement supérieur, Julien Nimubona, la réforme portant sur la réorganisation de l'enseignement supérieur permet une reconnaissance des diplômes à l'étranger et la circulation dans la région, alors que la guerre civile avait marginalisé scientifiquement le pays : « la loi portant réorganisation de l'enseignement supérieur adoptée par le parlement en 2011 est entrée en vigueur en novembre dernier et aujourd'hui, les étudiants des premières années l'ont déjà mise en pratique... En outre, les anciens diplômés n'étaient reconnus nulle part. Ce ne sera plus le cas avec le passage au système BMD fonctionnel depuis cette année au Burundi et par lequel nous sommes en train d'adapter notre enseignement supérieur aux standards internationaux, en particulier à ceux de la Communauté Est-Africaine » (Nimubona 2012) La crédibilité et la fonctionnalité de ce nouveau système d'enseignement supérieur était ainsi entretenue par les interventions rassurantes des autorités burundaises et notamment du ministre en charge de la réforme, Julien Nimubona, dont le passage au gouvernement a été globalement salué pour avoir réussi à mettre en œuvre cette réforme d'envergure.

- 15 D'un point de vue diplomatique et économique, le pays avait également tout intérêt à suivre les recommandations de ces bailleurs, tant le Burundi dépend de l'aide étrangère dans le maintien de sa croissance économique. Ceci pose évidemment la question de l'autonomie des acteurs politiques et universitaires dans leurs décisions en termes de politiques publiques. Aussi, la réforme engagée du système LMD est d'influence européenne et donc étrangère aux réalités et aux trajectoires des pays africains qui l'ont adoptée, ce qui pose un réel défi d'adaptation et d'appropriation. Les pays qui ont importé et appliqué ce modèle se sont retrouvés dans l'obligation de céder aux influences européennes et de s'inscrire dans un processus d'adaptation à de nouvelles exigences. Il ne peut pas en être autrement dans un pays comme le Burundi qui « est formaté dans le moule de la coopération européenne »⁸. Les acteurs politiques et universitaires ne peuvent tout simplement pas s'opposer ou résister à un processus de réforme initié par des coopérations étrangères quand le pays est si dépendant des partenariats bilatéraux et multilatéraux et de l'aide internationale. Ceci explique l'acceptation « des modèles construits internationalement sur son territoire » (Nay 2013 : 141). Dès lors, il y a lieu de penser que le système BMD aurait été adopté au Burundi « juste pour répondre et se conformer aux exigences et recommandations des pays européens »⁹.
- 16 Pour le Burundi, ne pas adhérer à ce système aurait signifié remettre en cause l'ensemble du système de coopération internationale de l'enseignement supérieur dont il est dépendant, notamment pour la formation doctorale qui n'a été ouverte au Burundi qu'à partir de 2017.

Le système BMD à l'Université du Burundi : une implémentation discutée et discutable

- 17 La mise en place du système BMD à l'Université du Burundi se révèle être périlleuse compte tenu des conditions dans lesquelles fonctionne l'établissement et des exigences du nouveau système d'enseignement.

Des conditions de réalisation et une appropriation difficiles

- 18 Les États du continent qui ont dû opérer cette réforme dans leur système d'enseignement ont généralement rencontré des difficultés pour se l'approprier. En effet, les pays d'accueil de la réforme s'étaient durant de longues années accommodés des fonctionnements et conditions locales, si bien que des exigences nouvelles paraissaient difficiles à intégrer. À l'Université du Burundi, les étudiants semblaient ne pas être suffisamment informés sur les processus en cours : « nulle part dans les textes régissant l'enseignement supérieur n'est mentionné le diplôme qui sera délivré par ce système BMD ainsi que son classement dans la fonction publique » (Nzohabonayo 2014). C'est dans ce contexte d'incertitude que les étudiants des universités en général et ceux de l'Université du Burundi en particulier ont organisé des mouvements de grève et de protestation, mais sans pour autant réussir à arrêter le processus.
- 19 Ce contexte peu favorable a requis de gros efforts de la part des autorités académiques et des enseignants afin d'assurer l'accompagnement nécessaire des étudiants relevant de l'ancien système et faciliter, en même temps, l'intégration de ceux qui étaient déjà régis par le nouveau. Dans ce contexte singulier, plusieurs séances d'information ont été organisées par les responsables académiques et les enseignants-chercheurs. Des services techniques spécialisés ont même été créés pour suivre le processus de mise en place de ce nouveau système d'enseignement : la Direction de l'Assurance Qualité, le Conseil pédagogique et scientifique et la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur.
- 20 De plus, il s'est agi de procéder à la révision de la totalité des programmes, enseignés depuis plusieurs dizaines d'années, afin de les faire correspondre aux nouvelles dispositions du système LMD. Les motivations pour cette réforme d'envergure ne manquaient pas, mais tous les acteurs de la communauté universitaire ne comprenaient pas toujours les raisons, les objectifs et les enjeux de ces nouvelles orientations. D'ailleurs les deux systèmes d'enseignement supérieur ont continué de fonctionner parallèlement jusqu'en 2017 dans le cadre d'une transition plus ou moins longue selon les facultés.
- 21 La mise en place du système BMD a engendré plusieurs difficultés liées généralement aux exigences nouvelles du modèle de Bologne : regroupement des intitulés de cours dans des unités d'enseignement, respect de l'ordre de succession des intitulés et des unités d'enseignement en fonction des prérequis considérés et répartition et programmation des enseignements en semestres notamment¹⁰. Par ailleurs, de nombreux intitulés de cours ont été reformulés en s'inspirant très fortement de ceux enseignés dans les pays européens dont sont issus de nombreux enseignants-chercheurs en poste actuellement à l'Université du Burundi. Pourtant, l'élaboration de ces nouveaux programmes a été très anarchique sans cohérence générale et objectif

clairement établi : « Il faut noter que pour ce qui est des institutions publiques, les programmes ne sont pas tous bâtis sur des profils et des objectifs de formation clairement définis... Les professeurs n'ont donc pas de repères obligatoires pour le choix des contenus et des méthodes d'enseignement... Le programme ne contient pas les intitulés de cours. Une telle liberté donnée aux professeurs de choisir librement les contenus des cours enseignés à des étudiants dont le profil de sortie n'est pas clairement indiqué, est un non-sens pédagogique » (Ndayisaba 2008 : 92).

Une réforme confrontée aux capacités de l'institution

- 22 Le respect du cadre fixé par le LMD européen dépend de plusieurs facteurs : la disponibilité des enseignants, la mise en place des supports pédagogiques, la disponibilité des locaux et même un contexte sociopolitique apaisé, conditions que ne rassemblent pas encore le Burundi et ses institutions. Pour les enseignants-chercheurs, le système BMD comporte plusieurs exigences qui sont difficiles à satisfaire au regard des moyens qui font défaut et aux conditions de travail difficiles à l'université.
- 23 Le premier enjeu concerne les ressources humaines (Nditije 2008 : 90) : il y a encore actuellement trop peu d'enseignants-chercheurs titulaires à l'Université du Burundi. Les enseignants titulaires d'un doctorat représentaient par exemple seulement 55 % du corps professoral en 2011-2012¹¹. Les enseignants titulaires sont généralement en retard dans l'exécution de leur programme de cours à cause des interruptions régulières (grèves des étudiants, dégradation du climat sociopolitique et insécurité dans le pays¹²) ou parce que leurs conditions de vie les engagent à enseigner ailleurs ou à faire de l'expertise pour trouver un complément à leur travail salarié et accroître leur revenu. Le manque de personnel se répercute généralement sur la qualité des enseignements et entraîne parfois le recours à des enseignants peu ou pas qualifiés. Pourtant, dans la règle, toute université qui adopte le système LMD est tenue d'« améliorer la qualité de la formation afin de bénéficier d'une accréditation et d'une reconnaissance de ses diplômes au-delà des frontières » (Djoua Feudjio 2009 : 146).
- 24 De plus, l'adoption et la mise en œuvre du système européen engageant l'utilisation de nouvelles technologies. Or, l'Université du Burundi et les autres établissements d'enseignement supérieur ne disposent pas encore des supports pédagogiques et des équipements informatiques nécessaires, ce qui entrave le déroulement des enseignements et l'implémentation efficace et optimale de la réforme¹³. Lors de l'ouverture de l'année académique 2016-2017, le Recteur de l'Université du Burundi a rappelé dans son allocution, qu'en moyenne 30 étudiants partageaient un seul ordinateur dans l'établissement. Dans ces conditions, le travail personnel de l'étudiant, principe fondamental dans le LMD européen, devient impossible. Par ailleurs, ce dernier nécessite une organisation et un suivi qui ne sont pas toujours compatibles avec les effectifs élevés des cohortes. De fait les enseignants-chercheurs ont l'impression d'effectuer « du remplissage qui ne cadre pas avec la réalité »¹⁴. D'ailleurs les étudiants partagent ce ressenti alors qu'on leur demande d'effectuer un travail personnel qu'ils sont incapables de réaliser, par manque de temps et de moyens¹⁵.
- 25 Concernant les approches méthodologiques, plusieurs responsables fustigeaient la pédagogie de transmission appliquée depuis longtemps au Burundi : « les méthodes d'enseignement généralement pratiquées se ramènent à une simple transmission des connaissances ou plutôt des savoirs dans un climat de dépendance et d'assistance. Il

s'agit essentiellement des méthodes magistrales peu créatrices et peu favorables à la participation des étudiants dans l'acquisition des savoirs et des connaissances puisqu'il est rarement fait appel à des savoir-faire. Ces méthodes se caractérisent essentiellement par une absence du travail personnel de l'étudiant » (Ngayimpenda 2008 : 71). Les programmes de formation dans le système européen du LMD accordent, certes, une place considérable au travail personnel de l'étudiant mais pour que ce travail soit effectif, des outils et des moyens doivent être disponibles alors qu'ils font défaut. Certains enseignants-chercheurs évoquent même sur le campus un « analphabétisme » informatique (Nijimbere 2015 : 34). Le système exige également que les enseignants actualisent leurs enseignements et les rendent accessibles afin de promouvoir des méthodes interactives d'enseignement. Cette exigence requiert un environnement universitaire favorable et des conditions de travail propices loin d'être réunies. Ainsi, malgré la tentative d'uniformisation des modèles, l'étudiant burundais est placé dans des conditions bien différentes de celles des étudiants européens dont on attend pourtant les mêmes performances.

- 26 Les méthodes d'évaluation elles-mêmes, telles qu'elles étaient pratiquées dans l'enseignement supérieur au Burundi, ont fait l'objet de nombreuses critiques rendant ainsi nécessaires de nouvelles exigences qui ont été formalisées lors du passage au système de BMD : « De la manière dont elles sont conçues, on peut affirmer sans risque de se tromper que la fonction principale des évaluations est celle de sanctionner la réussite ou l'échec au lieu de soutenir le processus d'apprentissage et d'orienter les démarches pédagogiques de l'enseignant. L'Université du Burundi comme certaines autres institutions d'enseignement supérieur pratique quasiment une pédagogie de l'échec en ce sens que plus d'un enseignant pensent que le sérieux de leurs enseignements se mesure à l'aune du nombre d'échecs. On constate également une absence de contrôle continu et régulier ainsi que le recours à une évaluation plutôt sommative que formative » (Ngayimpenda 2008 : 71). Aussi on observe qu'avec le système BMD, le taux de réussite est en augmentation. Une synthèse comparative entre 2010-2011 et 2012-2013, première année de mise en œuvre du nouveau système, en rend compte, même si des données complémentaires devront (in)valider ces premières tendances.

Tableau comparatif des taux de réussite entre la 1^{re} candidature 2010-2011 et Bac 1 2012-2013 à l'Université du Burundi

Faculté	A. Taux de réussite 1 ^{re} candidature 2010-2011(%)	B. Taux de réussite Bac 1 2012-2013	Différence (points)
Institut d'Éducation Physique et Sport	82	91,89	+9,89
Institut de Pédagogie Appliquée	63	87,35	+24,35
Institut Supérieur de Commerce	67	97,47	+30,47
Institut Technique Supérieur	59	91,75	+32,75
Médecine	32	84,50	+52,50

Psychologie et Sciences de l'Éducation	75	90,33	+15,33
Sciences Économiques et Administratives	72	88	+16
Droit	58	82,07	+24,07
Lettres et Sciences Humaines	55	99,35	+44,35
Sciences	59	85,22	+26,22

Sources : Université du Burundi (2012 : 13).

- 27 Dès lors, cette réforme de l'enseignement supérieur et les instruments qu'elle implique ne pourront vraiment être mis en œuvre et effectifs que si les conditions matérielles et le contexte sociopolitique le permettent.

Conclusion

- 28 La réforme du LMD (ou BMD dans sa déclinaison burundaise) initiée par les pays européens à travers le processus de Bologne a été mise en place au Burundi pour se conformer au système instauré en Afrique de l'Est et aux recommandations des puissances occidentales qui demeurent des partenaires fondamentaux de l'enseignement supérieur du pays. Cette réforme a coïncidé avec une période de crise institutionnelle à l'Université du Burundi qui rendait urgente la recherche de solutions. La réforme de Bologne est alors apparue comme une opportunité à saisir par les responsables politiques et universitaires.
- 29 Mais cette réforme implique de nouvelles exigences et pratiques auxquelles sont confrontés les acteurs de l'enseignement supérieur. Aussi, la mise en œuvre de cette réforme s'avère délicate au regard des moyens disponibles et des conditions de travail à l'Université du Burundi. Ceci est valable pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans le pays. Dès lors, on peut estimer que ce nouveau système « n'est pas un prêt-à-porter et que chaque institution s'y engage en tenant compte de sa propre histoire, de ses réalités sociales et économiques, de ses contraintes, de son environnement, bref, de sa propre identité » (Ehilé 2006).

BIBLIOGRAPHIE

Balandier, Georges. 1971. *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Djouda Feudjio, Yves-Bertrand. 2009. « L'adoption du système LMD par les universités du Cameroun : enjeux, contraintes et perspectives. » *JHEA /RESA* 7 (1-2) : 141-157. <https://www.jstor.org/stable/24486283>.
- Ehilé, Étienne Ehouan, dir. 2006. *Aperçu de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD)*. Abidjan : Université d'Abobo-Adjamé, Université de Bouaké, Université de Cocody.
- Midende, Gilbert. 2008. *Études préparatoires à la mission d'audit de l'enseignement supérieur au Burundi*. Février. Bujumbura.
- Mivuba, Antime. 2005. *Étude rétrospective : éducation-formation : rapport définitif*. Programme des Nations Unies pour le développement au Burundi/Université du Burundi/Centre Universitaire de recherche pour le développement économique et social/Ministère de la planification du développement et de la reconstruction. Bujumbura.
- Nimubona, Julien. 2012. *Jeune Afrique*. Dossier : « Burundi : retour sur scène. » Interview par Tschitenge Lubabu.
- Nay, Olivier. 2013. « La théorie des "États fragiles" : un nouveau développementalisme politique ? » *Gouvernement et action publique* 2 (1) : 139-151. <https://doi.org/10.3917/gap.131.0139>.
- Ndayisaba, Joseph. 2008. *Orientations générales de l'enseignement supérieur au Burundi*, Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique/Coopération française. Février. Bujumbura.
- Nditije, Charles. 2008. *Les personnels de l'enseignement supérieur public*, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Coopération française. Bujumbura.
- Ngayimpenda, Évariste. 2008. *Études préparatoires à la mission d'audit de l'enseignement supérieur au Burundi. Étude sur l'Université du Burundi*. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/Coopération française. Bujumbura.
- Nijimbere, Claver. 2015. *Réformes éducatives au Burundi : le système BMD et l'informatique dans l'enseignement public*. Paris : Fondation Maison des Sciences de l'Homme.
- Nzohabonayo, Philibert. 2014. « Système BMD : quid de la crédibilité du diplôme de 1^{er} cycle. » *Iwacu*, 22 août.
- Provini, Olivier. 2017. « Discuter la catégorie d'État "fragile" par l'analyse des politiques publiques : le cas des réformes de l'enseignement supérieur au Burundi. » *Critique internationale* 77 (4) : 103-120. <https://doi.org/10.3917/crit.077.0103>.
- République du Burundi, Cabinet du Président. 2008. *Décret n° 100/12 du 10 janvier 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur au Burundi*. Bujumbura.
- République du Burundi. 2009a. *Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation 2009-2016*. Juillet. Bujumbura.
- République du Burundi. 2009b. *Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation. Politique nationale d'éducation des filles*. Juillet. Bujumbura.
- Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH). 2014. *Les réformes du système éducatif burundais et le droit à l'éducation. Rapport définitif*. Bujumbura.
- Université du Burundi. 2012. *Annuaire statistique 2010-2011 et 2011-2012*. Bujumbura.

NOTES

1. Voir également sur le même sujet Provini (2017).
2. L'appellation BMD (Bachelor-Master-Doctorat) a été adoptée au Burundi pour se conformer à ce qui est pratiqué au sein de la Communauté est-africaine et afin de lever toute confusion avec l'ancien système où l'on utilisait déjà l'appellation de première et deuxième « licences ».
3. Il s'agit du décret n° 100/12 du 10 janvier 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur ainsi que de la loi n° 1/22 du 30 décembre 2011 portant réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi. Voir République du Burundi (2008).
4. Le programme PARES a un double objectif : d'une part, un appui institutionnel à la réforme d'ensemble de l'enseignement supérieur burundais, impliquant un soutien en vue de l'identification des problèmes, de la recherche des solutions et de la programmation de leur mise en œuvre ; d'autre part, un appui institutionnel à la réforme des structures de l'Université du Burundi et de son offre de formation. Données récoltées dans les archives de l'Université du Burundi, Service chargé de la communication.
5. Discours du deuxième vice-président de la République du Burundi à l'ouverture de la 1^{re} réunion de l'Assemblée Générale du Réseau de Coopération Interuniversitaire des Grands Lacs (RIGL), Bujumbura, Hôtel Novotel, 2 février 2011.
6. Entretien avec un enseignant de l'Université du Burundi, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 30 août 2017.
7. Entretien avec un enseignant, Université du Burundi, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 25 août 2017.
8. Entretien avec un enseignant de l'Université du Burundi, 23 septembre 2017.
9. Entretien avec un enseignant de l'ENS, 20 mars 2017.
10. Un semestre correspond à une période de six mois au cours desquels 50 % des enseignements doivent être assurés et évalués. Cette évaluation doit déboucher sur la délibération des résultats comptant pour 50 % de l'année. La semestrialisation des enseignements fait également partie de toute une nouvelle terminologie qui a été adoptée suite au nouveau système : unité d'enseignement (UE), élément constitutif de l'unité d'enseignement (ECUE), crédit, Cours Magistral (CM), Travaux Pratiques (TP), etc.
11. Université du Burundi, Annuaire statistiques 2010-2011 et 2011-2012.
12. Il faut signaler que ces interruptions sont de moins en moins nombreuses et que le retard observé dans le déroulement des activités académiques se rattrape progressivement depuis 2016.
13. Entretien avec un étudiant de Bac 3, Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 25 mars 2017.
14. Entretien avec un enseignant de l'Institut de Pédagogie Appliquée IPA, 22 février 2017.
15. Entretien avec un étudiant de Bac 3 Science politique, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université du Burundi, 20 mars 2017.

RÉSUMÉS

Nombre de pays africains ont aligné leurs systèmes éducatifs sur des modèles importés de l'Occident pour des raisons à la fois politiques, économiques et diplomatiques. Aussi, le système du LDM (Licence-Master-Doctorat) d'origine européenne a été adopté dans plusieurs pays d'Afrique, dont le Burundi. Cet article s'intéresse au processus de mise en place de la réforme du système LMD, financée et portée par la coopération française, les bailleurs de fonds et la Communauté est-africaine. S'appuyant sur le contexte de cette réforme et sur les discours des autorités politiques et académiques, nous démontrons que le nouveau système, d'inspiration étrangère, est apparu comme une solution à apporter à la situation de l'enseignement supérieur au Burundi en proie à une forte crise institutionnelle et organisationnelle. Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme reste confrontée aux capacités limitées des établissements d'enseignement supérieur.

INDEX

Index géographique : Burundi

Mots-clés : réforme, enseignement supérieur, système LMD, modèles d'enseignement

AUTEUR

NICOLAS HAJAYANDI

Université du Burundi